

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVANTON**

Séance du 16 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le 16 janvier, à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 11 janvier, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

Présents :

MMES BARBOT Noémie, FERRER Stéphanie, GUERRERO Sandra, PETIT Christine, POUPEAU Anita, RENOULT Chantal, SERRANO Jacqueline, THEBAULT Christèle, VACOSSIN Barbara.

MM ABDI GOULED Moustapha, BERTHELOT Jérôme, BOURSERONDE Jean-François, BOZIER Eric, CHARRIEAU Grégory, DELAFOND Nicolas, FERRER Gabriel, GALLEY Philippe.

Absents excusés :

Monsieur FRADIN Eric donne pouvoir à Monsieur BOURSERONDE Jean-François
Madame PUYGRENIER Natacha donne pouvoir à Madame POUPEAU Anita

Monsieur FERRER Gabriel est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2017. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- CONSTRUCTION DE NOUVEAUX VESTIAIRES AU STADE DE FOOTBALL : AVANT-PROJET DEFINITIF

Monsieur DELAFOND expose au Conseil municipal que la vétusté des locaux actuels et la nécessité de les mettre aux normes d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'ap a débouché sur un projet de construction de nouveaux vestiaires au stade de football.

Le projet de construction modulaire de nouveaux vestiaires au stade de football prévoit :

- ✓ Trois vestiaires de 25 m² avec douches
- ✓ Un vestiaire arbitre de 13m² avec sanitaire et douche,
- ✓ Deux sanitaires de 10 m² au total,
- ✓ Un local technique de 12 m²

Le coût global du projet est estimé à 126 821,25 €H.T / 152 185,50 € T.T.C.

Subventions :

Ce type de projet est éligible à :

- ✓ Une subvention de l'Etat : 30 % de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux),
- ✓ Une subvention de la Fédération Française de Football, maximum 20% plafonné à 20 000 € de FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur),
- ✓ Une subvention du Département : une partie de l'enveloppe d'Activ 3 octroyée à la commune pour 2018 : 29 600 €

Plan de financement :

Plan de financement	Subvention attendue Sur base HT	%
- Subvention Etat : DETR	38 046 €	30,00 %
- Subvention Fédération Française de Football : FAFA	20 000 €	15,77 %
- Subvention Département : Activ'3	29 600 €	23,34 %
Total subventions	87 646 €	69,11 %
Autofinancement	39 175,25 €	30,89 %
TOTAL PROJET H.T.	126 821,25 €	100 %

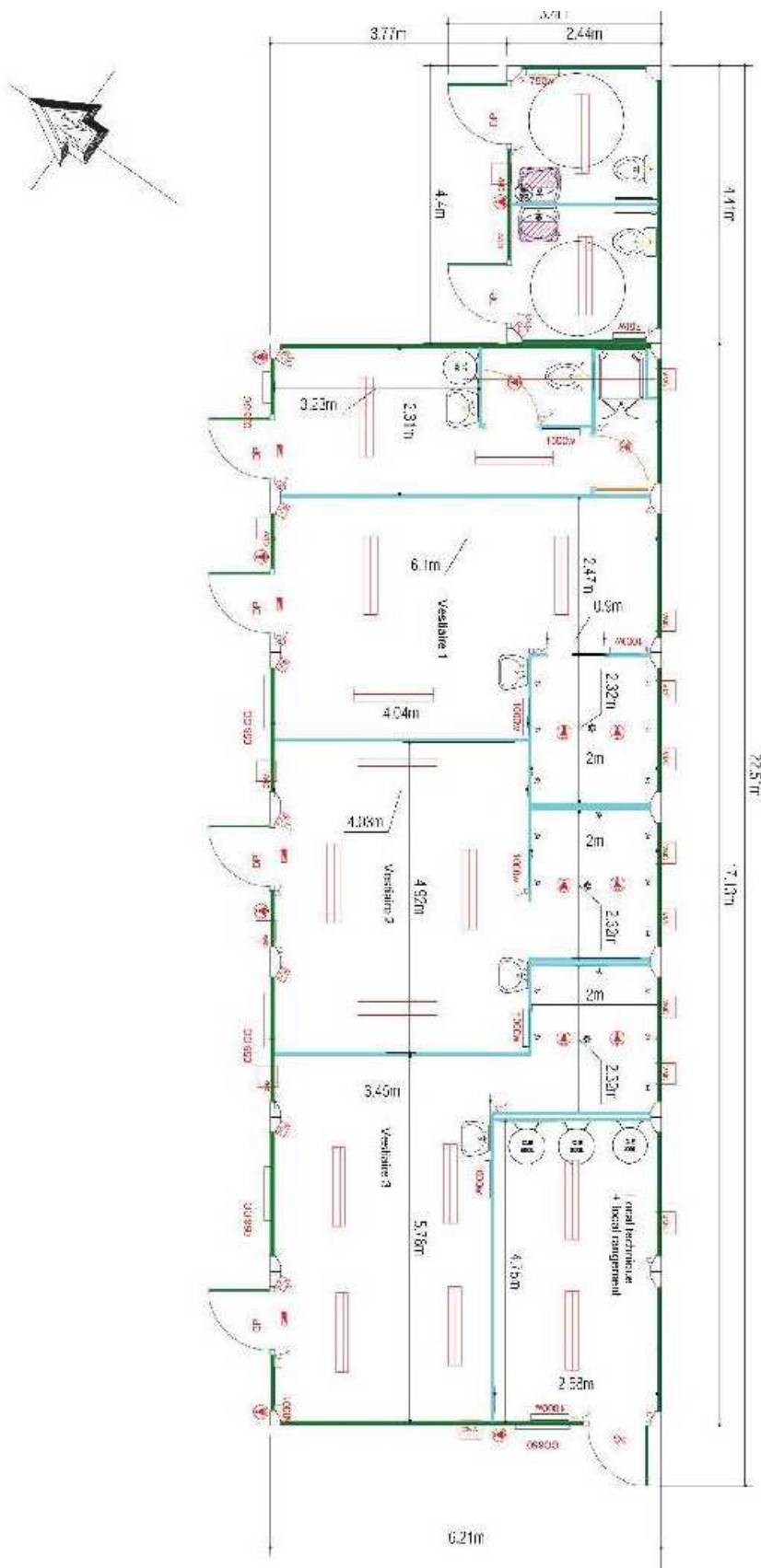
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix pour, 2 abstentions : Madame Stéphanie FERER et Monsieur Gabriel FERER), le Conseil municipal approuve :

- ✓ l'avant-projet définitif concernant la construction modulaire de vestiaires au stade de football dont le coût global estimatif s'élève à 126 821,25 € H.T / 152 185,50 € T.T.C.
- ✓ le plan de financement susmentionné

et autorise le Maire, l'adjoint délégué ou le Conseiller municipal délégué à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

Conformément à la délibération n°2016-49, les décisions relatives aux demandes de subventions seront prises par Madame le Maire.

Vue en plan 1/100



Résumé des débats :

Madame BARBOT demande à quel endroit seront construits les nouveaux vestiaires. Monsieur DELAFOND répond que l'ancien bâtiment sera conservé et que les nouveaux vestiaires seront construits juste avant, entre le portail d'accès au stade et les vestiaires actuels. Madame VACOSSIN demande ce qui sera fait des anciens vestiaires. Monsieur BOZIER répond que l'on n'y touchera pas car il y a de l'amiante. Monsieur FERER ajoute qu'ils pourront être aménagés, Madame le maire précise pour y faire une salle de réunion pour le club, Monsieur DELAFOND ajoute que cela pourra également servir à du stockage de matériel.

Madame BARBOT demande s'il est certain que les subventions seront perçues et combien de licenciés il y a au club de football. Madame le Maire répond que non sauf pour l'activ'3. Monsieur BOZIER répond qu'il y a environ 80 licenciés. Madame VACOSSIN demande s'il y a plus d'adultes ou d'enfants. Monsieur BOZIER répond que la répartition est équilibrée. Madame le Maire précise que ce projet est plus que nécessaire, le club de foot est très demandeur, l'engagement avait été pris pour que ce soit fait en 2018. Monsieur BERTHELOT dit qu'il y a moins de licenciés enfants au club que ce qu'il pourrait y avoir à cause de l'état des vestiaires, certains parents préfèrent inscrire leurs enfants dans les communes voisines. Il ajoute qu'avec un terrain digne de ce nom il est bien de l'accompagner avec des vestiaires, et que l'enjeu est également de maintenir la pratique du football sur la commune. Madame le Maire dit qu'elle a attiré l'attention des dirigeants du club pour dire qu'il est attendu un respect des locaux, actuellement les agents communaux retrouvent parfois les vestiaires dans un état déplorable. Madame BARBOT dit qu'elle n'excuse en rien ce comportement mais que dans un endroit vétuste et pas propre ils n'ont peut-être pas envie de faire d'efforts. Monsieur DELAFOND dit que le projet a été travaillé avec les représentants du club et que le 3^{ème} vestiaire pour l'école de football est issu de cette concertation. Monsieur BOZIER précise que la première réunion avec le district s'est tenue il y a deux ans. Monsieur DELAFOND précise que le projet respecte les normes de la fédération française de football et que les vestiaires font 25 m². Monsieur BERTHELOT précise que les vestiaires actuels font 12 m². Madame FERER demande si le bâtiment sera sous alarme et quel sera le mode de chauffage. Madame le Maire lui répond que le bâtiment sera sous alarme et Monsieur DELAFOND répond que le chauffage sera électrique. Elle précise que le chemin sera condamné car le bâtiment devra être implanté en limite de propriété pour avoir suffisamment de passage devant et éviter les canalisations. Madame BARBOT demande quelle sera la durée des travaux. Madame le Maire et Monsieur DELAFOND répondent que les travaux vont durer deux à trois mois et que l'objectif est que le bâtiment soit mis en service pour mi-août début septembre.

2- ACQUISITION DE PARE-BALLONS POUR LE STADE

Vu l'exposé de Monsieur BOZIER,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour, 4 abstentions : Madame Stéphanie FERER, Monsieur Gabriel FERER, Madame Christine PETIT et Madame Chantal RENOULT), le Conseil municipal décide l'acquisition et l'installation de deux pare-ballons au stade de football pour un coût de 5195,66 € et autorise le maire ou l'adjoint délégué à engager cette dépense et à inscrire les crédits au budget 2018.

Résumé des débats :

Madame BARBOT trouve que cela est cher pour des pare-ballon et demande ce qu'il y a actuellement derrière le but lorsqu'ils tirent à côté du but. Monsieur BOZIER répond qu'il y a un grillage de 2 mètres et que le pare ballon irait 4 mètres plus haut. Il ajoute qu'ils s'étendront de 15 mètres de part et d'autre du but.

3- ADHÉSION A L'ASSOCIATION PROXISANTÉ ET CONVENTION DE PARTENARIAT

Madame SERRANO expose au Conseil municipal que Proxisanté est une association Loi 1901 qui collabore avec de nombreux professionnels de santé et développe ses actions auprès des CCAS ou des mairies pour permettre à toute personne de participer gratuitement à un programme éducatif pour se maintenir en santé.

Dans le cadre de son objectif de prévention de la santé en ruralité, l'association proxisanté a mis en place le projet de l'APIADI BUS. Réservé aux personnes de plus de 60 ans, des professionnels de santé viennent proposer des ateliers gratuits et animés dans un véhicule aménagé comme une maison : pratique des exercices physiques adaptés et ludiques, préparation de recettes originales et diététiques dégustées sur place, rencontre de professionnels qui expliquent notamment les accès aux droits en cas de perte d'autonomie...

L'APIADIBUS est présent sur la commune tous les mardis du 9 janvier au 13 février 2018 de 10h à 17h sur le parking de la boulangerie au 14 rue de la Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **Se prononce pour l'adhésion (facultative) de la commune à l'association PROXISANTE (cotisation annuelle : 250 € - tarif en vigueur au 1/1/2018)**
- ✓ **Autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de partenariat avec l'association PROXISANTE pour le déroulement de l'action APIADIBUS**
- ✓ **Acte la prise en charge par la commune des frais de branchement électrique du bus de l'APIADIBUS qui se raccordera au commerce multiservices de l'Espérance sur présentation d'une note de frais**

Résumé des débats :

Madame SERRANO dit que 7 personnes sont venues ce matin à l'apiadibus et 4 personnes l'après-midi. Madame FERER s'interroge que cela soit déjà en place alors que c'est voté ce soir. Madame le Maire précise concernant l'adhésion qu'elle est facultative et que la position du bureau était favorable afin d'aider l'association à développer et à continuer de mettre en place de nouveaux projets. Elle ajoute que cette action a été présentée par l'association fin décembre et qu'il a semblé intéressant de se lancer dans cette démarche d'action sociale.

20h39 Monsieur CHARRIEAU quitte la séance.

4- QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil municipal :

- ✓ Que la protection civile leur adresse leurs remerciements pour la subvention accordée suite à la tempête IRMA.
- ✓ Que le PB86 propose des places pour le match de coupe de France le 23 janvier.
- ✓ Que les prochains conseils municipaux se tiendront les 20/02/2018 et 20/03/2018

Monsieur GALLEY informe le Conseil municipal que le Conseil des écoles maternelle et élémentaire s'est prononcé pour le maintien de la semaine à 4,5 jours sans changement d'horaires.

Monsieur BOZIER informe le Conseil municipal

- ✓ du départ d'une locataire au 31/01 des maisons seniors. Le logement est reloué au 1/02.
- ✓ que la réflexologue est satisfaite de son début d'activité et pourrait l'étendre sur une deuxième journée.

Madame PETIT remarque qu'il serait bien que les adresses soient notées sur les boîtes aux lettres. Monsieur BOZIER répond qu'il leur a été conseillé de mettre leurs plaques.

Madame GUERRERO informe le Conseil municipal que la sortie du Conseil Des Jeunes au laser Game s'est très bien passée. La prochaine sortie sera une sortie patinoire.

Madame BARBOT demande si les articles de presse concernant la commune sont mis sur le site internet. Madame le Maire lui répond que oui.

Monsieur ABDI GOULED informe le Conseil municipal qu'un bénévole de la commune s'est proposé pour animer le groupe informatique et que la prochaine rencontre aura lieu le 22 janvier à 17h30.

Séance levée à 20h52

Prochain conseil municipal : 20 février 2018

Emargements :

ABDI GOULED Moustapha	BARBOT Noémie	BERTHELOT Jérôme
BOURSERONDE Jean-François	BOZIER Eric	CHARRIEAU Grégory
DELAFOND Nicolas	FERER Gabriel	FERER Stéphanie
GALLEY Philippe	GUERRERO Sandra	PETIT Christine
POUPEAU Anita	RENOULT Chantal	SERRANO Jacqueline
THEBAULT Christèle	VACOSSIN Barbara	